

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025

Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY**, **Claudine BAUDIN ERARD**, **Evelyne BOCQUET**, **Philippe BORDE**, **Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA**, **Anita DANGIN**, **Jean-Luc DEROZIERES**, **Simone DEVAUX**, **Pierre Frédéric MAITRE**, **Jean-Pierre NANCEY**, **Emmanuel PROVIN**, **Régis RENARD**, **Marie-José ROY-DECHANET**, **Jean-Baptiste SCHREINER**, **Mélanie SIGNORY**, **Karine VERVISCH**, **Serge VOILLEQUIN**, **Lucienne WOJTYNA**.

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI**, **Raphaël DA CRUZ**, **Patrick HUGUET**, **Pierre MARY**, **Jérémy VASSEUR**, **Pascale PETIT**, **Mickaël VAIRELLES**.

Représentés : **Bruno LORILLERE** pouvoir donné à **Emmanuel PROVIN**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir donné à **Philippe BORDE**.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 13_16122025

N°13 : ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM ABORDS EGLISE SAINT-MACLOU
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Dans le cadre des travaux d'aménagement extérieur de l'Eglise Saint-Maclou et dans la continuité de la délibération prise le 4 décembre 2024 concernant l'approbation de l'enfouissement du réseau public de distribution d'électricité des rues de Mortfontaine, Jeanne de Navarre, Place et rue Saint-Maclou il est proposé l'enfouissement des réseaux télécom. Ces travaux seront réalisés par la société INEO mandaté par Orange pour un montant de 76 642 € HT soit 91 970.40 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'enfouissement des réseaux télécom dans le quartier de l'Eglise Saint-Maclou ;
- **ACCEPTE** le devis de la société INEO pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 76 642 € HT soit 91 970.40 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des éléments relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

...Simone Devaux..., secrétaire de séance

Simone Devaux